Union syndicale
Solidaires

Conseil national de Solidaires, janvier 2018
Note sur la question de l'apprentissage et de la formation professionnelle

Suite à l'annonce gouvernementale de réformes à venir sur la question de l'apprentissage et de la formation professionnelle, le secrétariat national à contacté plusieurs structures de l'union pour voir l'état des analyses et revendications sur le sujet (Solidaires Etudiant-e-s, Solidaires SUD Emploi, SUD Education, SUD FPA Solidaires, SUD Travail Affaires sociales).
Une première réunion de défrichage des revendications a eu lieu mercredi 29 novembre après midi chez Sud FPA à Montreuil (Compte rendu dans la suite de la note). Une seconde réunion devait avoir lieu le 21 décembre mais n'a pas pu se tenir. Nous avions été conviés à une audition auprès de la déléguée à la réforme de l'apprentissage en décembre, mais nous n'avons pu faute de temps et de compétences disponibles nous y rendre. SUD Emploi ~~qui~~ ne pouvait être présent sur la première réunion mais s'inscrit dans le futur travail.

Il ne s'agit pas ici de dresser un tableau exhaustif de ce qu'est l'apprentissage et ce ce qu'est la formation professionnelle mais bien de dégager des problématiques qui pourraient permettre de mieux cerner les positions que Solidaires peut avoir sur ces sujets. L'objectif est de construire un revendicatif commun ce qui n'exclut bien entendu pas le revendicatif spécifique de chaque secteur.

Différentes questions « de fond » pour réfléchir / avoir un positionnement :

- **Qui finance la formation pro** ? Les entreprises doivent financer la formation de sa future main d'œuvre ?

- **Où se fait la formation** ? Dans le cadre de l'entreprise ? De l'école ? D'associations ? D'entreprises de formation ?

- Quelle durée des formations initiales ? De la formation continue ?

- A **quel âge** on se retrouve en situation de travailler ? Quelle protection en plus / droits supplémentaire pour les mineurs qui travaillent ? Quel age pour avoir le droit de voter aux élections pro ?

- Quelle niveau de **rémunération**, quelles cotisations sur les stages de formation pro ? Sur les contrats ? Quels droits sociaux ?

- Qui contrôle les formations ? Les entreprises ? Les collectivités territoriales ? Débat sur la place des régions...

- Pourquoi n'y a-t-il pas des modules de droit syndical / droit des salarié-e-s dans la formation ?

Réforme formation professionnelle et apprentissage
Compte rendu de la réunion du 29 novembre

Présents : Sud TAS, Sud Éducation, Sud FPA, Solidaires Étudiant-es, Secrétariat national
Absent : Sud Emploi

Cette réunion avait pour objet un premier tour de table pour un premier défrichage des revendications, les premières analyses de la note de cadrage produite par le gouvernement sur la phase de concertation et enfin sur la réponse à donner à l'invitation à une audition sur l'apprentissage de la part de la chargée de mission sur ce sujet.
L'objectif est de construire un revendicatif commun ce qui n'exclut bien entendu pas le revendicatif spécifique de chaque secteur.

1/ Les organisations présentes ont mis en avant les domaines dans lesquels elles interviennent pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

Sud TAS
Cette question est intégrée à la DIRECCTE depuis 1995 sur l'aspect contrôle sur divers points.
Le contrôle des acteurs de la formation professionnelle :
- Organisme de Formation (OF) – contrôle sur le fond, l'enregistrement des OF (contrôle préalable) et la réalisation effective de la formation : l'enregistrement des nouveaux OF repose sur une analyse de la formation envisagée, sur le contrôle financier uniquement sur la partie financements publics (pas les fonds privés ou d'autofinancement). Pour info, il y a 76 000 OF qui pour la plupart interviennent comme sous-traitants (75 à 80%) avec le développement de l'auto-entrepreneur (et de possible travail dissimulé). Beaucoup de charlatan et de secte en arrière plan. Selon Tracfin, la formation professionnelle fait partie des 4 origines majeurs de la fraude et du blanchiment.
- Les entreprises sur leur contribution au financement de la formation et sur la taxe d'apprentissage
- Les Centres de formation pour Adultes (CFA) depuis 2014 mais ne contrôle pas les apprenti-es qui relèvent des services académiques de l'éducation nationale.
- Les Office Paritaires Collecteurs Agrées (OPCA) – le contrôle relève de la direction générale du travail. Les OPCA n'apparaissent pas dans la note de cadrage. A savoir, le candidat Macron voulait supprimer les OPCA en donnant à l'URSSAF la partie collecte et à la CDC la partie gestion des fonds. Il existe au moins une OPCA par branches professionnelles. A vérifier si, dans les branches où Solidaires est représentative, nous avons des représentant-es. Les OPCA participent au contrôle en appui à la DIRECCTE.
- Les Offices de Collecte de la Taxe d'Apprentissage(OCTA). La taxe d'apprentissage n'est pas toujours utilisée directement pour la formation. Une partie est versée au choix des entreprises.
- au niveau financement, il existe aussi le fond social européen (FSE) qui est d'une grande opacité.
A savoir, pour l'ensemble de ces contrôles, la DIRECCTE dispose de moins de 200 agents qui, de plus, ont aussi d'autres missions. En terme de contrôle le plus mal loti, cela fait environ 7 à 8 ans qu'il n'y a pas eu de contrôle.
Au niveau financement, les OPCA gèrent 10 à 12 milliards/an et les région 5 à 6 milliards/an.
Globalement, la formation professionnelle, c'est environ 32 milliards € par an dont 800 millions sont à peu près bien utilisés, d'où l'importance de renforcer les moyens du contrôle et de l'enregistrement des OF notamment.
Sud TAS travaille à un livre sur la formation professionnelle

Sud FPA
L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) prend en charge historiquement les adultes en échec scolaire et les adultes sans qualifications et/ou avec un métier obsolète. L'AFPA délivre des titres professionnels en lien avec un métier.
Les Fonds publics pour la formation professionnelle attribués au départ à 100 % à l'AFPA ont été

progressivement décentralisés vers les Régions (75 % avec Sarko). Cela s'est traduit par une politique de formation des régions avec moins de formation qualifiante, plus courte et une baisse de qualité. Aujourd'hui, les régions sont sur « l'employabilité ». Cette question n'apparait pas dans la note de cadrage.
Par ailleurs, le rôle des régions n'est pas clair dans le projet de réforme. Aujourd'hui, elles payent les OF et rémunèrent les stagiaires. Elles certifient la formation par un certificat de qualification professionnelle (c'est celle de l'employabilité immédiate sur des tâches) alors que l'AFPA certifie par titre professionnel.
Globalement, la formation se dégrade comme la qualité d'accueil des stagiaires (restauration, hébergement…)

Sud Éducation
L'enseignement professionnel est du ressort des lycées professionnels. Le Bac pro représente 1/3 des bacs. Il a l'avantage de donner un socle d'enseignement général qui se révèle être un avantage quand il s'agit de se réorienter. (ex : l'accompagnement au service à la personne qui concerne plusieurs secteurs comme aide soignante, éducateur-trice spécialisé-e...)
3 chantiers : l'accès à l'enseignement supérieur (pas favorable au bac pro qui représente aujourd'hui seulement 3 % des accès en licence) ; réforme du bac (par module + socle commun) dont le bac pro est exclu ; l'apprentissage.
Le CFA se distingue du bac pro en se qu'il ne comporte pas de socle d'enseignement général qui peut être un handicap pour une réorientation. Il forme à un métier spécifique. Le taux d'abandon est supérieur à celui en lycée pro. 1/3 des contrats d'apprentissage sont rompus dans les 6 premiers mois.
A prendre en compte :
- La question de la rémunération des stagiaires payés moins que le SMIC.
- La carte des formations pour laquelle le patronat demande un rôle plus important sur les choix de formation. L'accès à la formation est inégale en fonction des régions.
- Il est question de fusionner les CFA et les lycées pro. Risque de passer sous le contrôle des régions et de faire passer passer les enseignant-es à la territoriale.
Globalement, Sud Éducation, CGT et FSU sont pour la préservation du bac pro, pas pour mettre en avant l'apprentissage. Demander un bilan de l'apprentissage actuel.
L'association des régions de France ont sorti 18 propositions (à récupérer). Elles veulent une carte des formations des lycées pro, des lycées technique, des BTS et des licences pro et à priori plutôt sur le développement de l'apprentissage.

Solidaires Étudiant-e
Pas directement impacté par le projet de réforme.
Travaille sur la refonte de l'organisation des universités, du détricotage de l'organisation des programmes en plus de la sélection.

Sud Pôle Emploi
Absent. Les agents de pôle emploi sont concernés par l'activité de conseil en évolution professionnelle.

2/ Audition du 14 décembre par la présidente de la concertation sur l'apprentissage
Nous privilégions le rassemblement de soutien à la camarade de Sud TAS qui passe le même jour en conseil de discipline. Envoi d'un mail de réponse pour dire notre indisponibilité et notre intérêt pour être reçu.
A porter lors de la rencontre :
- Avenir des lycées produite
- Fusion apprentissage/contrat de professionnalisation. Ces derniers favorisent la fraude.
- …

3/ Matériel
- Nécessiter d'un matériel par secteur sur leurs spécificités en particulier avec l'analyse de la note de cadrage du gouvernement en ciblant les point dure de la réforme.
- Elaborer un matériel Solidaires